

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

COMMUNE de **LUTTER**

Séance du 4 avril 2018

Sous la présidence de Monsieur le Maire Thierry DOLL.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil présents ainsi qu'à M. Claude IPPONICH, trésorier, et ouvre la séance à 20 h 15.

PRESENTS :

LES ADJOINTS : Daniel GIMPEL 1er adjoint, Jean-Luc DOPPLER 2ème adjoint,
LES CONSEILLERS : Marie-Christine FERRANDIER, Didier GUYOT, Corinne
MERIGNAC,
: Jean-Pierre MEYER, et Dominique SPIESS.

ABSENTS EXCUSES : : Stéphane KUBLER, Mathieu OTT et Christelle PAPIRER

ABSENTS NON EXCUSES : Néant

Conformément aux dispositions du droit local Alsace-Moselle, M. Bernard DOPPLER, secrétaire de mairie, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes administratifs M 14 et M 49 ainsi que des comptes de gestion 2017 ;
2. Affectation des résultats de l'exercice 2017 sur l'exercice 2018 ;
3. Vote des trois taxes directes locales pour l'exercice 2018 ;
4. Approbations des budgets 2018 M 14 et M 49 ;
5. Communications et divers.

Commune de LUTTER – P.V. du C.M. du 04 avril 2018

POINT 1*3-04/2018

Approbation des comptes administratifs 2017 M 14 et M 49 et des comptes de gestion 2017 M 14 et M 49 :

En présence de Monsieur Claude IPPONICH, trésorier de notre commune, Monsieur le 1^{er} adjoint au maire Daniel GIMPEL soumet aux membres du conseil municipal pour approbation les deux comptes administratifs M 14 et M 49 de l'exercice 2017. Ils présentent les résultats suivants :

budget principal M 14 : - 20 520.62 €
budget annexe eau M 49 : + 175 389.01 €.

Le résultat cumulé des deux comptabilités incluant les années antérieures, est donc de :

+ 154 868.39 €

Monsieur le maire Thierry DOLL s'étant retiré afin que le conseil municipal puisse délibérer valablement, ces deux comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

Les membres du conseil constatent la concordance des deux comptes administratifs 2017 avec les deux comptes de gestion 2017 élaborés par Monsieur Claude IPPONICH, trésorier.

POINT 2*4-04/2018

Affectation des résultats de l'exercice 2017 en 2018 - M 14 :

Le conseil municipal décide la reprise des résultats de l'exercice 2017 du budget M 14 de la façon suivante :

14 922.25 € en affectation en réserves R 1068 en investissement
0 € en report en fonctionnement R 002.

POINT 3*5-04/2018

Fixation des taux d'imposition 2018 :

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21 ;
VU l'état n°1259 COM transmis par les services fiscaux en vue de la fixation par le conseil municipal des taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2018,
VU les taux plafonds à ne pas dépasser pour l'année 2018 ;
VU le projet du budget 2018 ;
Considérant que le produit fiscal « attendu » est de 102 346.00 € ;

le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE :

de fixer pour 2018, les taux des trois taxes directes locales ainsi qu'il suit :

taxe d'habitation : 13.80 %
taxe foncière sur le bâti : 7.35 %
taxe foncière sur le non bâti : 46.10 %

taux identiques à ceux de l'exercice précédent.

POINT 4*6-04/2018

Approbation des budgets 2018 M 14 et M 49 :

Le **budget M14** pour l'exercice 2018 est approuvé à l'unanimité.

Il s'établit comme suit :

- en section de fonctionnement, à une somme globale de 392 593.30 € en recettes et en dépenses ;
- en section d'investissement, à la somme globale de 494 264.84 € en recettes et en dépenses ;
soit un montant total du budget à hauteur de 886 858.14 €.

En ce qui concerne le **budget M 49** relatif à la gestion de l'eau, il a été approuvé à l'unanimité pour s'équilibrer en recettes et en dépenses à la somme de 113 795.93 € en section d'exploitation et à la somme de 184 854.93 € en section d'investissement, soit un montant total du budget à hauteur de 298 650.86 €.

POINT 5*7-04/2018 :

Communication et divers :

M. le Maire Thierry DOLL remercie M. Claude IPPONICH pour sa dernière réunion budgétaire du conseil municipal à LUTTER ainsi que pour tous ces conseils tout au long de sa présence en tant de receveur-percepteur du trésor public à FERRETTE puisqu'il bénéficiera d'une retraite bien méritée à compter du 1^{er} juillet 2018.

La séance est levée à 22h30